

Initiatives ministérielles

• (1050)

Pour assurer un processus équitable ainsi que pour assurer la divulgation et la transparence, le projet de loi oblige tous les comités qui se proposent de dépenser plus de 5 000 \$ de s'enregistrer et de rendre publics le nom de toute personne qui contribue plus de 250 \$ ainsi que le montant de sa contribution.

Le projet de loi exige aussi que le temps d'antenne gratuit soit réparti également entre les deux camps. Je ne voudrais d'ailleurs pas être à la place du fonctionnaire qui sera chargé, dans le bureau du directeur général des élections, d'y veiller car ce sera extrêmement difficile. C'est toutefois simple par rapport à ce qu'il faudrait mettre en place si l'on était assez cinglé pour accepter des organisations de coordination.

Rien dans ce projet de loi ne limite l'achat de temps d'antenne par l'un ou l'autre camp. Je pense donc que tous les aspects de la question pourront être présentés équitablement à la population canadienne s'il se tient un référendum.

Je voudrais attirer votre attention sur l'autre point qui a fait l'objet de discussions au comité. Les députés de l'opposition ont dit qu'ils trouvaient préoccupant le problème de la consultation au sujet de toute question référendaire. Les partis de l'opposition voulaient s'assurer qu'ils connaîtraient la teneur de la question suffisamment longtemps à l'avance. Le gouvernement a donné son accord là-dessus. Le projet de loi a donc été modifié pour que les leaders des deux partis de l'opposition reconnus puissent prendre connaissance du libellé de la question et tenir des consultations à ce sujet au moins trois jours avant le dépôt de l'avis de motion à la Chambre. Cette modification garantira qu'un préavis de quatre jours sera donné avant que le débat ne commence.

Je voudrais aussi informer la Chambre que le gouvernement a donné son accord à un amendement qui aurait pour effet de limiter la provenance des contributions financières à des sources canadiennes. Cette modification dissipera la crainte que des contributions ne soient faites par des étrangers, y compris des gouvernements, des entreprises n'exerçant pas leur activité au Canada et des syndicats n'ayant pas de droits de négociation au Canada.

Dans un autre domaine, le gouvernement a consenti à un amendement qui définit ce qu'est une dépense engagée pour un référendum. En vertu de cet amendement, les députés et sénateurs seront exclus de cette définition pour ce qui touche leurs activités et leurs fonctions habituelles de parlementaires.

Cela confirme que les députés doivent continuer de jouer leur rôle pendant toute campagne référendaire.

Le projet de loi a également été modifié pour donner suite à la proposition qui prévoyait que la question référendaire soit traduite dans les langues autochtones là où le besoin le justifie, à la discrétion du directeur général des élections.

Ainsi modifié en comité, le projet de loi est fort bien conçu pour permettre au gouvernement de faire face à toute éventualité, mais je répète qu'aucune décision quant à la tenue d'un référendum n'a encore été prise. Le Canada doit se doter de tous les moyens nécessaires pour se protéger et promouvoir l'unité.

Ce n'est rien de plus qu'une simple question de gestion prudente. . .

M. Edmonston: De leadership!

M. Andre: Je vois que le député de Chambly crie encore de sa place. Franchement, je ne pense pas que vous fassiez la promotion de l'unité du pays en vous rangeant du côté du Bloc québécois.

Nous savons pourquoi les députés du Bloc veulent détruire le pays. On se demande bien pourquoi le NPD se range de leur côté.

M. Murphy: Monsieur le Président, je crois que le leader du gouvernement à la Chambre le sait mieux que tout autre. Nous ne nous alignons pas sur le Bloc québécois. Nous avons dit que nous étions en faveur du référendum. Nous ne souscrivons pas à l'idée que la loi qui va être promulguée reste en vigueur pendant plus de trois ans et s'applique à tous les référendums qui pourraient être organisés dans l'avenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'une question de privilège ni d'un rappel au Règlement. C'est une question d'opinion.

M. Andre: Nous croyons que les Canadiens en ont beaucoup appris sur les défis constitutionnels que notre pays doit relever. Le Forum des citoyens, les audiences du comité Beaudoin-Dobbie, les conférences qui se sont tenues cet hiver et les discussions multilatérales ont permis de réaliser des progrès importants pour que la ronde Canada soit couronnée de succès.

Ce qui est le plus important de tout, c'est que les Canadiens ont appris à mieux se connaître grâce à ces discussions et à composer avec la grande et merveilleuse diversité de leur pays. Nous connaissons trop bien ceux qui veulent détruire le pays. Ils ne réalisent pas la grandeur de notre pays et ils ne veulent pas comprendre non